MAIRIE LÈGE CAP FERRET

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260716-AR271_2026-AR

N°271/2026

ARRETE DU MAIRE

NOMINATION DES CONSEILLERS TECHNIQUES POUR LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Le Maire de la Commune de Lège-Cap Ferret,

- Vu l'article L132-3 du Code Forestier
- Vu la proposition du Conseil Syndical de DFCI de Lège-Cap Ferret

Considérant qu'il appartient au Maire d'agréer les personnes qualifiées pour l'assister au cours des opérations de lutte contre les incendies sur le territoire de la Commune,

ARRETE

Article 1 :
Monsieur le Maire donne agrément, en tant que Conseillers Techniques, aux personnes ci-dessous :

- Francis HERREYRE
- Jean-Pierre GERMAIN
- Patrick HERREYRES
- Jean MAZODIER
- Jean-Michel DUBROCA
- Jean-Claude GORRY
- Jean-Jacques GOUBET
- Didier DAURIAC
- Luc ARSONNEAUD
- Gaëtan OZANNE

Article 2 : Ces nominations sont effectives pour toute la durée du mandat municipal.

Article 3 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :
La sous-préfecture d'Arcachon, le SDIS - Centre de secours de Lège-Cap Ferret / Arès, la brigade de gendarmerie de Lège-Cap Ferret / Arès, la Fédération Girondine des ASA de DFCI.

Fait à LEGE-CAP FERRET, le 16 juillet 2026,

Le Maire,

MAIRIE DE LÈGE-CAP FERRET * 33950 *

Philippe de GONNEVILLE

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délais.